



## PROTOCOLE DE DECONFINEMENT

*Suite au Décret n° 2020-1035 du 13 août 2020 modifiant le Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, des aménagements ont dû être apportés, susceptibles d'évolutions au regard de la situation sanitaire.*

*Ci-dessous, le protocole qui sera appliqué au sein de la section Basket de LIMOGES ST ANTOINE jusqu'à nouvelles dispositions fixées par l'Etat ou la FFBB.*

Les vestiaires et douches sont à ce jour condamnés, dans l'attente de directives de la direction du service des sports de la ville qui travaille sur un protocole pour une éventuelle réouverture des vestiaires courant septembre.

### Entraînements :

- les séances d'entraînement peuvent reprendre mais en évitant dans la mesure du possible tout contact au niveau des visages
- chaque joueur devra détenir sa bouteille ou gourde identifiée,
- chaque joueur devra détenir un gel hydroalcoolique ainsi qu'un masque,
- la ventilation et l'aération des locaux sont à assurer durant toute la durée des séances
- un nettoyage des matériels utilisés (ballons, cône) sera assuré en fin de séance et leur rangement correct pour ne pas être à la portée de tous. Les produits nécessaires à la désinfection seront mis en place par le club dans le local à ballons. Bien vouloir ranger les produits, ballons et matériels et refermer le local à l'issue de votre entraînement.
- chaque équipe devra détenir son jeu de flochage et l'entretenir après usage. Pas de prêt entre équipe.

### Ecoles de basket :

- les jeunes enfants ne sont pas soumis au port du masque, les séances se dérouleront à effectif limité, avec les animateurs à distance ou masqués. Les parents pourront être présents dans les mêmes conditions.

**Chaque responsable d'équipe est potentiellement le garant de la bonne mise en œuvre de ces mesures**

### **Rencontres :**

- l'entraîneur et les joueurs sur le banc peuvent être dispensés de masque, sous réserve des règles de distanciation.
  - chaque équipe aura un référent COVID qui fera respecter les règles
- .../...
- port du masque obligatoire pour les officiels présents à la table de marque.
  - désinfection des ballons, bancs, tables, matériels de marque entre chaque rencontre
  - obligation d'en assurer la traçabilité

### **Accueil du public :**

- les réunions et compétitions sont autorisées mais avec un public limité et en respectant la distanciation sociale et le maintien des gestes barrière.
- L'accès aux locaux de rangement est interdit au public.
- la consommation de boissons et denrées reste interdite dans le gymnase

### **POUR TOUS ET DANS TOUS LES CAS**

- interdire l'accès aux personnes présentant des symptômes (fièvre, frissons, toux, ...).
- obligation pour toute personne de signaler tout symptôme.
- entrée et sortie du gymnase différentes, pas de croisement de personnes
- port du masque obligatoire pour toute personnes de plus de 11 ans (excepté pendant l'entraînement et la rencontre)
- respect des règles de distanciation (4m<sup>2</sup> /personne)
- désinfection des mains en entrant et en sortant du gymnase

Le Président

Bernard DAYAUD